



LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Paris, le 25 OCT. 2017

Cher Monsieur le Secrétaire général,

Le 16 octobre dernier s'est tenu un rendez-vous salarial auquel ont participé l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique ainsi que les représentants des employeurs publics.

J'avais pris l'engagement, dès ma prise de fonction, de la tenue de ce rendez-vous. C'était un temps de dialogue social important et nécessaire, qui fait suite à de nombreuses rencontres et échanges entre nous, et en augure d'autres.

Je tenais une nouvelle fois à vous remercier d'y avoir participé, dans un esprit ouvert au dialogue qui nous a permis de nourrir près de 4 heures d'échanges, et je souhaitais vous confirmer par ce courrier les engagements du Gouvernement résultant de cette rencontre.

Le premier sujet de notre réunion a porté sur la compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), sur lequel il me semble essentiel de rappeler là où nous sommes parvenus lors de nos échanges, pour répondre, le plus complètement possible, à vos interrogations et demandes.

Comme je vous l'ai indiqué, j'ai souhaité, au nom du Gouvernement, que cette compensation soit intégrale pour l'ensemble des agents publics, de manière à préserver leur pouvoir d'achat. Comme pour les salariés du secteur privé, elle se traduira par la suppression de cotisations : la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES), payée par une partie des agents publics, ainsi que la suppression de la cotisation maladie et des cotisations chômage pour les contractuels. Une prime compensatoire, dont le caractère sera obligatoire, sera également créée pour l'ensemble des agents publics. La compensation sera donc bien intégrale.

En outre, en réponse à vos revendications et préoccupations, j'ai donné instruction à mes services que la prime fixe soit versée en janvier 2018, calculée sur la moyenne de la rémunération 2017. Elle sera ensuite actualisée une fois, au 1^{er} janvier 2019, sur la base de la rémunération 2018 en cas d'augmentation de la rémunération. Cette prime prendra en compte l'ensemble des éléments de rémunération assujettis à la CSG, liés à l'activité principale de l'agent. Pour les agents non rémunérés en décembre 2017, la base de rémunération prise en compte correspondra à celle du premier mois complet faisant suite à leur réintégration.

Je vous confirme également, là encore en réponse à la demande de plusieurs d'entre vous, que les situations de vie particulière (temps partiel, congés longue maladie, etc.) seront prises en compte.

Monsieur Christian GROLIER
Secrétaire général de la FGFFO et de l'UIAFPFO
46, rue des Petites Ecuries
75010 PARIS



Ensuite, de manière à ne pas nuire à l'attractivité de la fonction publique, il m'a semblé, comme vous, qu'une compensation de la hausse de la CSG devait également être versée, de manière pérenne, aux nouveaux entrants dans la fonction publique.

J'ai également confirmé aux employeurs locaux et hospitaliers que cette prime, rendue obligatoire, leur serait intégralement compensée par une baisse de cotisations patronales.

Le deuxième sujet majeur du rendez-vous salarial portait sur la mise en œuvre du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR). Le précédent Gouvernement a décidé, à l'automne 2015, de mettre en œuvre ce protocole, contenant des engagements s'étalant de 2016 à 2020, c'est-à-dire essentiellement sur le quinquennat suivant, et même au-delà pour certaines dispositions. Ce protocole représente, à terme, une dépense de près de 4 milliards d'euros par an pour les finances publiques, soit un coût cumulé de 11 milliards d'euros durant sa période de mise en œuvre, qu'il restait à financer par le nouveau Gouvernement à hauteur de 82%.

Compte tenu des gains de pouvoir d'achat que permet ce protocole, et malgré le fait qu'il n'était donc pas financé et qu'il ne résultait pas d'un accord majoritaire, j'ai souhaité confirmer au cours de la réunion l'engagement du Gouvernement de le mettre en œuvre en intégralité au cours du mandat présidentiel.

Afin de concilier cet engagement avec le respect d'une trajectoire des finances publiques, un décalage dans sa mise en œuvre s'avère cependant indispensable. Si le projet de loi de finances prévoyait initialement un décalage de 18 mois, j'ai souhaité ramener celui-ci à 12 mois. Je vous l'ai donc confirmé, en mentionnant que le nouveau calendrier d'application du protocole publié d'ici la fin de l'année acterait l'application des dispositions au cours du mandat présidentiel et donc de leur financement, ce qui constitue une très forte garantie pour les agents publics et pour vous-mêmes.

Par ailleurs, ce décalage vaut bien pour l'ensemble des agents concernés par des mesures sur 2018. Quant aux agents qui devaient bénéficier de mesures découlant du protocole PPCR sur 2016 et 2017 non mises en œuvre à ce jour, ils verront les décrets concernés publiés de manière à pouvoir bénéficier des effets rétroactifs du protocole pour ces deux exercices. Ainsi, c'est bien l'ensemble des fonctionnaires qui aura pu bénéficier des mesures liées au protocole PPCR.

Le rendez-vous salarial m'a également permis de vous indiquer que la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) serait mise en œuvre pour 2017 afin de garantir le maintien du pouvoir d'achat des agents. Cette disposition concernera près de 63 000 agents de l'Etat cette année.

Enfin, je vous ai fait part de mon souhait d'avancer, avec vous, sur d'autres chantiers.

En matière de condition de travail des agents, la prise en charge des conditions d'indemnisation des nuitées me paraît devoir être examinée rapidement ; elles feront l'objet d'un groupe de travail que je souhaite voir aboutir à la fin cette année, afin de déterminer les revalorisations qui sont justifiées au regard du coût de la vie, notamment dans certaines régions, et afin d'assurer l'égalité de traitement entre les agents publics.

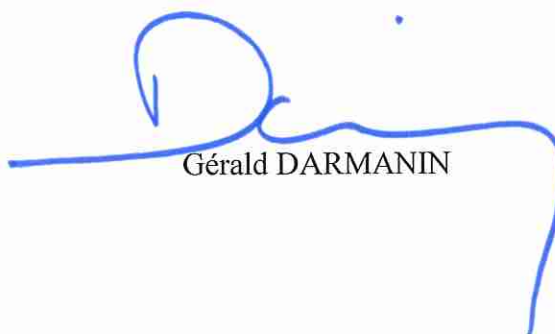
Je vous ai aussi indiqué que j'étais favorable à l'établissement d'un bilan sur la protection sociale complémentaire dont bénéficient les agents publics puis, à partir de ce bilan, de voir ce qui pourrait être lancé comme travaux en 2018.

J'ai également tenu à vous annoncer la mise en œuvre effective de la proposition contenue dans le Grand Plan d'Investissement d'une enveloppe de 1,5 milliards d'euros dédiés, au cours des 5 prochaines années, à l'accompagnement des agents – notamment en termes de formation – dans le cadre des processus de transformation publique.

Enfin, je vous redis mon souhait d'associer les organisations syndicales au suivi du programme « Action Publique 2022 » au sein d'un groupe de travail dédié dont nous pourrions arrêter les modalités ensemble. Les échanges pourront également se poursuivre dans le cadre du Forum de l'Action Publique, exercice de consultation des agents et des usagers. Après les deux réunions de travail que nous avons organisées pour préparer ce Forum, plusieurs d'entre vous m'ont fait part de leurs amendements aux questionnaires adressés aux usagers et aux agents. Ces amendements seront bien intégrés, et nous restons attentifs à vos propositions d'ici au lancement du Forum au début du mois de novembre.

Pour conclure, je souhaitais vous confirmer mon souhait d'organiser un nouveau rendez-vous salarial en octobre prochain. Vous pourrez mesurer à cette occasion la tenue de chaque engagement pris. Outre ce suivi, ce rendez-vous sera également l'occasion de réexaminer la situation de la rémunération des agents publics.

Dans l'attente de vous retrouver lors du Conseil Commun de la Fonction Publique que je présiderai le 6 novembre prochain, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.



Gérald DARMANIN